

Chers parents,

Afin de permettre à votre enfant de débiter son année scolaire du bon pied, il est important de porter une attention particulière aux informations suivantes. Vous trouverez le **montant à défrayer pour les cahiers d'activités qui seront remis à votre enfant dès les premiers jours de classe**, par le titulaire.

Bonne rentrée scolaire!

- Date limite du paiement : le 6 septembre 2024.
- Le parent qui ne peut respecter la date limite doit communiquer avec la direction pour faire les arrangements nécessaires.

Voici les trois modes de paiement possibles :

- **1^{er} mode de paiement :**
Par le *système débit direct* ou en argent
Se présenter en tout temps au secrétariat pour payer les frais des cahiers d'activités.
- **2^e mode de paiement :**
Le mercredi 28 août, de 13h00 à 19h30, **le paiement pourra se faire au secrétariat de l'école.**
- **3^e mode de paiement :**
Vous mettez l'argent dans une enveloppe, identifiée au nom de votre enfant, dans son sac à dos.
Votre enfant remettra cette enveloppe à son enseignant.

3^e année (Karine, Stéphanie)

<u>Cahiers d'activités</u>	<u>Coût</u>
<u>Français</u>	
Amstramgram. CEC	13.00\$
<u>Mathématiques</u>	
Matcha	20.00\$
Mini TNI	9.00\$
<u>Anglais</u>	
New adventures, CEC	13,50\$
Total	55.50\$